|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant mise en congé parental****(Stagiaire)**M Grade  |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles L515-1 à L515-12,

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration,

(le cas échéant) Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale, notamment l’article 12,

Vu le décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifiant les dispositions relatives au congé parental des fonctionnaires et à la disponibilité pour élever un enfant, notamment l’article 7,

*En cas de naissance :* Vu la demande de congé parental en date du ..........................(au moins 2 mois avant le début du congé) au titre de l’enfant .......................... (Prénom et nom de l’enfant), né(e) le ..........................,

*En cas d’adoption :* Vu la demande de congé parental en date du ..........................(au moins 2 mois avant le début du congé) au titre de l’enfant .......................... (Prénom et nom de l’enfant), arrivé(e) au foyer le ..........................,

*En cas de naissance* : Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu’au 3ème anniversaire de l’enfant,

*En cas d’adoption :* Considérant que le congé parental est accordé de droit jusqu’à l’expiration d’un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption, lorsque celui-ci est âgé de moins de 3 ans *(ou jusqu’à l’expiration d’un délai d’1 an à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption si celui-ci est âgé de 3 ans ou plus et de moins de 16 ans)*.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : M………………… est placé(e) en congé parental pour une période de …………… (par périodes de
2 à 6 mois renouvelables sauf dernière période pour assurer le respect de la durée maximale totale autorisée) à compter du ..............……….......................

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période, M………………… ne perçoit aucune rémunération.

**ARTICLE 3 :** Le renouvellement du congé parental doit être demandé par écrit au moins 1 mois avant la fin de la période en cours, sous peine de cessation de plein droit du bénéfice du congé parental.

**ARTICLE 4 :** Lorsque le congé parental prend fin, M………………… est réintégré(e) de plein droit, au moins 4 semaines avant la réintégration, un entretien est organisé afin d’en examiner les modalités.

**ARTICLE 5 :** Le congé parental peut également prendre fin de manière anticipée :

* à la demande de M…………………,
* à l’initiative de l’autorité territoriale, lorsqu’il est constaté que le congé n’est pas réellement consacré à élever l’enfant, sur décision motivée et après avoir entendu les observations de M…………………, *(le cas échéant)* de plein droit en cas de retrait de l’enfant confié en vue de son adoption.

**ARTICLE 6 :** La période de congé parental entre en compte pour la moitié de sa durée dans le calcul des services retenus pour l'avancement d'échelon à la date de la titularisation.

**ARTICLE 7 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général des Services) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le …………………………….Signature de l’agent : |